

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-justice-solidarité

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA
DECENTRALISATION

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AUTORITE NATIONALE DESIGNEE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT (AND)



Programme de Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Autorité Nationale Désignée et des Parties prenantes nationales pour le financement climatique et l'amélioration du processus de programmation du pays en Guinée.

FINANCEMENT: UNOPS/ GIN-RS-003 /GCF

Appel à Manifestations d'Intérêt

Recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'une étude sur les modalités de changement institutionnel de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM) en agence.

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu une subvention du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour couvrir les coûts du Programme de Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Autorité Nationale Désignée et des Parties prenantes nationales pour le financement climatique et l'amélioration du processus de programmation du pays en Guinée à travers l'ANAFIC, et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre de services de consultants «Recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'une étude sur les modalités de changement institutionnel de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM) en agence».

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise au quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, Tél : (00224) 629 00 85 49/629 00 85 30/629 00 85 29

Courriels : direction@anafic.org.gn , copie à mnabe@anafic.org.gn ; smtoure@anafic.org.gn ; baldeexpert@gmail.com et pierlam_georgsoncol17@yahoo.fr.

La Direction Générale de l'ANAFIC invite les consultants (cabinets) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

A-Expériences générales

Au moins dix (10) ans d'expériences dans le domaine de mutation organisationnelle intégrant la prise de mesures d'accompagnement des entités.

B- Expériences similaires

1. Avoir exécuté au moins cinq (05) missions similaires de transformation institutionnelle des agences publiques ou des projets/programmes financés par les Bailleurs de fonds (Système des Nations Unies, Banque mondiale, AFD, etc..).
2. Avoir une parfaite connaissance de l'administration guinéenne et de l'environnement institutionnel en République de Guinée.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Les Consultants (Cabinets) peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant (Cabinet) sera sélectionné selon la méthode « *Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (QC)* » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants (Cabinets) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- ❖ Lundi au vendredi de 08h30mn à 16h30mn
- ❖ A la Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise au quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, Tél : (00224) 629 00 85 49/629 00 85 30/629 00 85 29
- ❖ Courriels : direction@anafic.org.gn , copie à mnabe@anafic.org.gn ;
smtoure@anafic.org.gn ; baldeexpert@gmail.com et pierlam_georgsoncoll17@yahoo.fr.

Les manifestations d'intérêt écrites adressées à Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **mercredi, 19 octobre 2021 à 12h30mn** et aux heures suivantes.

DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (ANAFIC)

Sise au Quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry

Tél : 629 00 85 30/629 00 85 49/629 00 85 85

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes

Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

*Avec uniquement la mention « **Recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'une étude sur les modalités de changement institutionnel de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM) en agence** »*

Fait à Conakry, le 29 septembre 2022

Le Directeur Général

Sékou Mawa TOURE

